

Nombre de Conseillers :

VIII-2026-10

En exercice 19
Présents 17
Pouvoirs 1
Votants 18

L'an deux mille vingt-six,
le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier
DENFER, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : dix-huit
septembre deux mille vingt-six
- article L2121-17 du Code Général des Collectivités
Territoriales.

La présente délibération
peut faire l'objet, dans un
délai de deux mois à
compter de sa publication
et/ou notification, d'un
recours contentieux par
courrier adressé au Tribunal
Administratif de Rennes 3,
Contour de la Motte, CS
44416, 35044 RENNES
Cedex, ou par l'application
Télérecours Citoyens
accessible à partir du site
www.telerecours.fr

PRESENTS : O. DENFER - I. RONDOT – R. DUBOIS – C. PELLISSIER
- Y. RIVAIN - F. COTTE – B. SOUILLIART – B. DE RENEVILLE –
S. BOURCIER – C. VIALATTE – S. COTTET – J-M. DESMARS –
A. GARCIA – A. LE PANSE – P. DEPLAIX – N. STEPHANY –
J-J. MULOT

ABSENTS : P. SERIGNAC - L. TAMARELLE

POUVOIRS : P. SERIGNAC à Y. RIVAIN

Les conseillers présents représentant la majorité des
membres en exercice, il a été procédé à la nomination
de M Y. RIVAIN, secrétaire de séance.

Objet: Validation du programme de rénovation de l'école et d'aménagement d'un centre de
loisirs.

La commune d'Arzon souhaite rénover l'école É. Tabarly et créer sur le site un Centre de Loisirs.

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'une première étude de programmation de l'équipement sur le
site du complexe sportif Y. Chapron où la commune s'était attaché les services du Bureau d'Études
PRÉPROGRAM. Cette étude n'a pas abouti pour des raisons réglementaires et financières (coût du
bâtiment neuf).

L'idée de rapprocher le Centre de Loisirs de l'école publique, dans une logique de complémentarité
et de mutualisation, a alors émergé.

Le centre de loisirs a été hébergé sous les tribunes du Stade Yves CHAPRON, puis une phase de test
a eu lieu en avril 2024 dans les locaux de l'école ce qui a permis de conforter ce choix.

Lors du conseil municipal du 18 septembre 2025, le programme de rénovation de l'école et de
construction d'un accueil de loisirs avait été adopté. Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé.

Le travail entre la nouvelle municipalité, les services, les parents d'élèves et l'équipe enseignante ont
conduit à réorienter ce projet sur les axes suivants :

- Maintien de la rénovation thermique de l'école et résolution des désordres de toiture
- Construction d'une nouvelle bibliothèque
- Aménagement de l'ancienne bibliothèque en centre de loisirs.

Ces évolutions ont été retranscrites dans un nouveau programme qu'

Le nouvel équilibre financier, plus sobre, est le suivant :

Surface construction et rénovation	Quantités	Coûts
Rénovation de l'école (Officiency)		737 850,00 €
Surface du projet à construire	150 m2 x 2500€	375 000,00 €
Surface du projet à réaménager	90 m² x 1500€	135 000,00€
Etudes et maîtrise d'œuvre Géomètre Architecte +20%	20%	249 570,00 €
Total montant HT		1 497 420,00 €
Total montant TTC +20%	20%	1 796 904,00 €

Vu les articles L 2172-1 et R 2162-15 à R 2162-26 du Code de la Commande Publique (CCP),

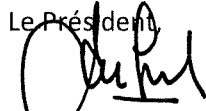
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Valide** le nouveau programme de travaux.
- **Donne** mandat au Maire pour poursuivre cette décision et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution

Fait et délibéré à ARZON, le 28 septembre 2026.

Le Président,


Olivier DENFER

Le Secrétaire de séance,

Yves RIVAIN.



Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire, - 9 OCT. 2026

Publié, affiché le
Transmis au représentant de l'état le 9 OCT. 2026

Le Maire,


Olivier DENFER
